



Rapport d'activité 2015

Accueillir
Animer
Stimuler
bouger
rire



Pèriscolaire Engwiller



Maison de l'Enfance de Wissembourg

SOMMAIRE

Le mot du Président – Rapport moral	3
1) Composition du Conseil d'Administration	6
2) Etablissements de l'A.A.S.B.R. au 31.12.2015	7
3) Historique de l'A.A.S.B.R.	8
4) La vie dans nos établissements	16
a- La Maison de l'Enfance Marie Jaëll à Wissembourg	20
b- Accompagnement des salariés à la Validation des Acquis de l'Expérience	23
c- Le Périscroumpf (périscolaire d'Engwiller)	27
d- Les crèches familiales AASBR : une nouvelle dynamique	30
e- L'importance du travail avec les parents en placement familial	34
f- L'Observation partagée : outil de prédilection de l'accueillante petite enfance	39
5) Rapport financier	42
a- Activité	43
b- Investissements et travaux	44
c- Compte de résultat	46
d- Bilan	49
e- Effectifs	50
Tableaux : Compte de résultat	52
Bilan	55

LE MOT DU PRESIDENT

- Rapport Moral -

Mesdames, Messieurs, Chers parents, Chers collaborateurs,

Une année s'est écoulée. Le rapport moral que je suis invitée à vous présenter est pour moi l'occasion d'un exercice de prise de distance et de réflexion.

Prise de distance pour analyser ce qui a été fait au cours de l'année écoulée et réflexion pour mettre cette action en perspective des orientations stratégiques souhaitées pour l'association.

Le temps qui file, l'emprise du quotidien nous laisse souvent l'impression que rien ne change, que nous n'avancions pas ou pas assez vite. Mais cette impression n'est pas réelle. Elle résulte pour partie de la vision trop partielle du collectif que nous formons tous ensemble.

Ne l'oublions pas, l'AASBR aujourd'hui ce n'est pas que votre structure d'accueil, aussi importante soit-elle dans votre vie.

L'AASBR aujourd'hui c'est :

- 28 établissements et services répartis sur toute l'Alsace et la Moselle assurant, avec respect et égalité d'accès aux familles, soins, sécurité, affection, développement des capacités et socialisation des jeunes enfants;
- 1 650 enfants accueillis en accueil collectif et familial et ALSH, représentant autant de familles ;
- 450 salariés motivés pour lesquels l'association promeut le respect, la formation permanente, l'évolution personnelle et professionnelle;
- des bénévoles investis et responsables;
- une institution locale forte de son histoire et ses valeurs qu'elle partage avec ses financeurs et les collectivités territoriales partenaires, au service des familles ;
- un acteur du secteur privé non lucratif qui promeut une action d'entreprise innovante et une rigueur de gestion au bénéfice de l'action sociale.

Cette fausse impression de stagnation résulte peut-être également de cet état d'esprit critique propre à la culture française, qui nous empêche d'apprécier à sa juste valeur, tout ce que nous entreprenons de positif.

Pourtant, l'année 2015 est marquée par plusieurs événements positifs à l'AASBR :

- l'ouverture d'un accueil périscolaire d'une capacité de 30 enfants dans la commune d'Engwiller en Val de Moder ;
- le renouvellement de la convention de gestion du multi accueil d'Oberhausbergen pour 3 ans ;
- la réalisation d'une première mission d'audit petite enfance auprès d'une collectivité, activité nouvelle que nous espérons développer ;
- la mise en route des projets d'ouverture de trois micro crèches pour répondre aux besoins des familles au plus près de leur lieu de vie ou de travail ;
- la formation de l'ensemble des professionnels des crèches collectives de l'association à l' « Observation » pour une prise en soin de l'enfant plus individuelle ;
- la révision des statuts de l'AASBR et l'élection de nouveaux administrateurs.

L'ensemble de ces événements démontrent la capacité de l'AASBR à assurer des prestations d'accueil de qualité, à s'adapter aux besoins, à innover avec les partenaires qui lui font confiance.

Ces événements positifs ne doivent toutefois pas dissimuler nos regrets et notamment celui du non renouvellement de la convention de gestion de la Maison de l'Enfance de Cronembourg qui a entraîné la suppression de deux postes à la Maison de l'Enfance des Poteries (préparation et livraison des repas à Cronembourg) et le licenciement économique de deux personnes.

Ces regrets sont d'autant plus forts que tous les personnels s'étaient fortement impliqués dans le projet d'accueil de la maison de l'Enfance et que cette perte de délégation est davantage motivée par notre difficulté à communiquer sur la qualité de nos prestations que par leur coût.

Espérons que cet échec sera néanmoins formateur pour tous. Pour la Ville de Strasbourg qui aura ainsi l'occasion de voir la différence des prestations rendues et pour nous car son analyse doit nous amener à travailler nos points faibles et notamment notre communication afin de la rendre aussi performante que celle du secteur lucratif. Aujourd'hui rendre un service de qualité est essentiel mais le faire savoir devient indispensable.

D'ores et déjà les axes de travail de 2016 vont dans ce sens. En effet, un grand chantier s'ouvre pour l'association : Celui de la mise à jour de son projet associatif. Il s'agira par ce travail collectif de réaffirmer ce qu'est l'AASBR pour chacun d'entre nous (membres, salariés, partenaires), son histoire, ses valeurs, sa place dans l'espace public local, etc. Il s'agira également de définir les objectifs stratégiques envisagés pour les cinq prochaines années et les moyens qui seront mis en œuvre pour y parvenir.

D'autres chantiers ont déjà débuté ou vont commencer :

- la reprise depuis le 1^{er} janvier 2016 de la gestion de la Maison de l'Enfance Marie Jaëll à Wissembourg (multi accueil de 40 places), déléguée par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
- l'ouverture en septembre 2016 du nouveau multi accueil à Ostwald (30 places à l'ouverture et 60 à terme), dont la commune nous a délégué la gestion,
- l'ouverture de deux micro-crèches sur les fonds propres de l'association à l'été 2016 sur Strasbourg,
- l'ouverture d'un nouvel espace de médiation pour le service d'accueil familial à l'été 2016,
- le renouvellement de la convention de gestion du RAM du Val de Moder au 31/7/2016.

Comme par le passé, l'AASBR met l'accent sur la qualité de l'accueil dans ses structures, sur la formation continue de ses équipes et maintient sa politique d'investissement en matériels et équipements afin que nos salariés puissent travailler dans les meilleures conditions et les enfants bénéficier d'un environnement stimulant et sécurisant.

Le rapport d'activité est à votre disposition pour présenter plus en détail notre Association, son activité et vous donnera l'ensemble des informations financières sur l'exercice 2015.

Je tiens à remercier comme chaque année les collectivités et nos financeurs qui nous accordent leur confiance et nous soutiennent dans nos projets.

Je tiens à féliciter également l'ensemble de nos collaborateurs dans nos établissements et au siège de notre Association pour la qualité de leur travail, leur implication, leur professionnalisme et leur disponibilité.

Le Président

Marguerite DESBROSSES

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE DU BAS-RHIN au 1^{er} avril 2016**

Membres adhérents non usagers personnes physiques	Madame	<i>DESBROSSES</i>	<i>Marguerite</i>	<i>Président</i>	Membres votants
	Monsieur	<i>GEORGE</i>	<i>Florian</i>	<i>Vice Président</i>	
	Madame	<i>LYAZID</i>	<i>Mrim</i>	<i>Secrétaire</i>	
	<i>Poste à pourvoir ; démission 31 03 16</i>				
	Madame	<i>DELOBBE MEHL</i>	<i>Françoise</i>		
	Monsieur	<i>MOELLINGER</i>	<i>Yvan</i>		
Membres adhérents usagers	<i>Poste à pourvoir ; démission 31 03 16</i>				Membres votants
	Madame	<i>HENRY</i>	<i>Lucie</i>		
	Madame	<i>LOPEZ</i>	<i>Karine</i>		
	Monsieur	<i>VITELLI</i>	<i>Gérald</i>	<i>Trésorier</i>	
Membres adhérents non usagers personnes morales	<i>Fondation du Sonnenhof</i>				Membres votants
	<i>UD / CSF / APFS</i>				
	<i>SOLIVERS</i>				
	<i>Poste à pourvoir</i>				

Il s'agit des membres « votants », élus pour 3 ans.

Le Conseil d'Administration comprend également des membres « non votants » : il s'agit de Membres de droit (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, les Collectivités et les Communautés de communes qui nous concèdent la gestion des établissements) ainsi que deux représentants du personnel.

LES ETABLISSEMENTS DE L'ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE DU BAS-RHIN AU 01/01/16

- Multi - Accueils / Crèches Collectives

<i>Multi-accueil de Neudorf 1</i>	<i>2-4 rue Jean Dollfuss</i>	<i>67100 STRASBOURG-Neudorf</i>
<i>Multi-accueil de Neudorf 2</i>	<i>2-4 rue Jean Dollfuss</i>	<i>67100 STRASBOURG-Neudorf</i>
<i>Multi-accueil de la Musau</i>	<i>14-16 avenue A. Briand</i>	<i>67100 STRASBOURG-Neudorf</i>
<i>Multi-accueil de Belin *</i>	<i>15 rue de Genève</i>	<i>67000 STRASBOURG</i>
<i>Multi-accueil de la Canardière</i>	<i>53 rue de la Canardière</i>	<i>67100 STRASBOURG-Meinau</i>
<i>Multi-accueil de Hautepierre</i>	<i>19 rue Gioberti</i>	<i>67200 STRASBOURG-Hautepierre</i>
<i>Multi-accueil de Lovisa</i>	<i>66 rue Mélanie</i>	<i>67000 STRASBOURG-Robertsau</i>
<i>Multi-accueil de l'Ill</i>	<i>35 rue de l'Ill</i>	<i>67000 STRASBOURG-Robertsau</i>
<i>Multi-accueil des Poteries *</i>	<i>10 rue Jean Geoffroy Conrath</i>	<i>67200 STRASBOURG</i>
<i>Multi-accueil d'Hochfelden</i>	<i>8 rue du Collège</i>	<i>67270 HOCHFELDEN</i>
<i>Multi-accueil de Boulay</i>	<i>22 rue Robert Schumann</i>	<i>57220 BOULAY</i>
<i>Multi-accueil d'Oberhausbergen</i>	<i>37 rue des Vignes</i>	<i>67205 OBERHAUSBERGEN</i>
<i>Multi-accueil Franco-allemande</i>	<i>172 route du Rhin</i>	<i>67000 STRASBOURG</i>
<i>Multi-accueil Wissembourg</i>	<i>impasse des saules</i>	<i>67160 WISSEMBOURG</i>

** Comprenant un accueil familial*

- Crèches familiales

<i>Crèche Familiale de Hautepierre</i>	<i>23 rue Gioberti</i>	<i>67200 STRASBOURG-Hautepierre</i>
<i>Crèche Familiale Centre-Ville-Nord</i>	<i>72 rue Jacques Kablé</i>	<i>67000 STRASBOURG</i>

- Haltes garderies

<i>Halte-Garderie Boucle d'Or</i>	<i>42 rue Principale</i>	<i>67360 MORSBRONN LES BAINS</i>
-----------------------------------	--------------------------	----------------------------------

- Micro-Crèches

<i>Les P'tits Cordonniers</i>	<i>2 rue de la Moder</i>	<i>67350 LA WALCK</i>
<i>Les Petits Lutins</i>	<i>27A rue Principale</i>	<i>67350 UHRWILLER</i>
<i>Le Nid d'Anges</i>	<i>6 place de la Mairie</i>	<i>57220 PIBLANGE</i>
<i>Les Scygogneaux</i>	<i>1 impasse de l'Archyre</i>	<i>57160 SCY CHAZELLES</i>

- Accueils de Loisirs Sans Hébergement / Périscolaire

<i>A.L.S.H. des Poteries</i>	<i>10 rue Jean Geoffroy Conrath</i>	<i>67200 STRASBOURG</i>
<i>Périscolaire de Engwiller</i>	<i>4 rue de l'Ecole</i>	<i>67350 ENGWILLER</i>

- Lieu d'Accueil Enfants Parents

<i>L.A.E.P. des Poteries</i>	<i>10 rue Jean Geoffroy Conrath</i>	<i>67200 STRASBOURG</i>
------------------------------	-------------------------------------	-------------------------

- Relais d'Assistants Maternels

<i>C.C. Sauer Pechelbronn</i>	<i>1 rue de l'Obermatt</i>	<i>67360 DURRENBACH</i>
<i>C.C. du Pays de la Zorn</i>	<i>43 route de Strasbourg</i>	<i>67270 HOCHFELDEN</i>
<i>C.C. du Val de Moder</i>	<i>2 rue d'Uberach</i>	<i>67350 LA WALCK</i>
<i>C.C. du Pays Boulageois</i>	<i>22 rue Robert Schumann</i>	<i>57220 BOULAY</i>

- Etablissement à caractère social

<i>Service d'Accueil Familial</i>	<i>9 rue du Verdon</i>	<i>67100 STRASBOURG</i>
-----------------------------------	------------------------	-------------------------

Adresse du siège social : 20 rue du Maréchal Lefèbvre CS 20183 - 67022 STRASBOURG cedex 1

☎ 03-88-65-67-40

HISTORIQUE DE L'AASBR DE 1948 A 2015

En 1948, les dirigeants de la Délégation de l'Entr'Aide Française du Bas-Rhin, qui avaient effectué d'importantes réalisations sociales, mais qui étaient dans l'impossibilité de continuer leur tâche faute de moyens financiers, lancent un appel pressant à toutes les personnalités du monde social du département pour sauver et continuer leur œuvre.

Grâce au soutien de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, de la Caisse Régionale de Sécurité Sociale, des services de la population et de la santé du département, de municipalités et entreprises du Bas-Rhin, il est décidé de créer une association de droit local ayant pour mission première de prendre en charge les réalisations sociales précédemment gérées par l'Entr'Aide Française.

L'Assemblée Générale constitutive de cette nouvelle association à but non lucratif dénommée Association d'Action Sociale du Bas-Rhin (AASBR) a lieu le 9 juin 1948.

Quelques dates clés :



1948/1949

Liquidation de l'Entr'Aide Française (décret du 26/01/49) et transfert à l'AASBR en 1948 et 1949 des activités précédemment gérées par l'Entr'Aide Française



1952

Prise en gestion de la crèche **Dollfuss à Neudorf** – Strasbourg

1956

Le Siège de l'Association est transféré à la **Meinau** à Strasbourg



1958

- Création d'un jardin d'enfants à la Cité de l'III à Strasbourg
- Réouverture de l'ancienne crèche des HLM à la **Musau (Riesler)** à Strasbourg

1961

Ouverture de la crèche **Belin** à Strasbourg



1967

Ouverture de la crèche et du centre social de la **Canardière** à la Meinau- Strasbourg

1972

Ouverture de la crèche familiale de **Schiltigheim**, la première du département



1973

- Transfert du jardin d'enfants de la Cité de l'III au sous-sol de l'église Ste Bernadette à Strasbourg
- Création du comité d'entreprise de l'AASBR



1975

Ouverture des crèches collective et familiale de Strasbourg **HautePierre**

1981

Ouverture de la crèche familiale **Centre Ville Nord** à Strasbourg



1984

Ouverture de la crèche collective **Lovisa** à la Robertsau à Strasbourg

1993

Ouverture d'un **Service d'Accueil Familial** (familles d'accueil) à Brumath



1995

- Mise en place d'un Comité Hygiène/Sécurité et Conditions de Travail (**CHSCT**)
- Déménagement du Service d'Accueil Familial à Strasbourg
- Inauguration du multi-accueil « Les Cigogneaux » à **Beinheim**
- Création du Service Midi-Tatie à la crèche familiale de Schiltigheim

2001

Prise en gestion de la structure multi accueil de **Mertzwiller**



2002

Prise en gestion de la halte-garderie « Boucle d'Or » et du relais d'assistants maternels de la **Communauté de Communes Sauer Pechelbronn** à Morsbronn



2003

Ouverture de la Maison de l'Enfance à **Hochfelden**

2004

- Reprise de la gestion de la crèche collective de Schiltigheim « Les Moussaillons »
- Démarrage du **Relais d'Assistants Maternels du Pays de la Zorn** à Hochfelden



2005

Prise en gestion de la Maison de l'enfance "**Les Poteries**" à Strasbourg : Multi-Accueil (80 places) – A.L.S.H. – L.A.E.P

2006

- Déménagement de la Crèche Familiale "Centre Ville Nord" à la Maison de la Famille rue Sédillot
- Non renouvellement du mandat de gestion de la crèche de Mertzwiller



2007

Déménagement du multi-accueil Belin dans ses nouveaux locaux 15 rue de Genève

2009

- Non renouvellement du mandat de gestion des établissements de Schiltigheim
- Développement d'un **Accueil Familial rattaché à un multi accueil** aux Poteries (20 places) et à Belin (15 places).



2010

- Fin de la **restructuration du Multi-Accueil Canardière** et retour dans les locaux de la rue de la Canardière en août 2010 – augmentation de l'agrément à 80 places (dont 10 en horaires atypiques-crédation de 20 places)



- Ouverture de la **Maison de la Petite Enfance de Cronembourg** comprenant un Multi-Accueil de 60 places (dont 10 en horaires atypiques) et une Crèche Familiale

- Transfert de la gestion du périscolaire et de l'ALSH de Mertzwiller à la Communauté de Communes de Niederbronn en juillet 2010.



2011

- Reprise du relais d'assistants maternels de La Walck (**Val de Moder**) en août
- Ouverture d'une **micro-crèche à La Walck** (octobre) dans le Val de Moder
- Non renouvellement du mandat de gestion du multi-accueil de Beinheim en mai



2012

- Ouverture d'une micro-crèche à **Uhrwiller** dans le Val de Moder
- Et d'une micro-crèche à **Piblange** en Moselle en janvier
- Ouverture d'un multi-accueil de 40 places en avril et d'un relais d'assistants maternels en mai à **Boulay** (Moselle)



- Reprise au 1^{er} mai du Multi-accueil (19 places) d'**Oberhausbergen**



- Restructuration des locaux du multi accueil de la **Musau** à Strasbourg



2013

- Renouvellement du mandat de gestion du Multi-Accueil et du Relais d'Assistants Maternels de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à **Hochfelden**

- **Ouverture** d'une micro-crèche à **Scy Chazelles** en Moselle fin août 2013



2014

- Ouverture début avril de la **Maison de la Petite Enfance Franco-allemande** dans le quartier du Port du Rhin à Strasbourg : accueil de 30 enfants kehllois et de 30 enfants strasbourgeois par un personnel mixte français et allemand

*Maitrise d'ouvrage : Ville de Strasbourg
Architectes : WERKGRUPPE-LAHR et
MAOAM Architecture*

2015

- Non renouvellement de la convention de gestion de la Maison de l'Enfance de Cronembourg au 31/08/2015 (multi-accueil 60 places et crèche familiale de 85 places)



- Ouverture en septembre d'un accueil Périscolaire à Engwiller dans le Val de Moder pour 30 enfants de 3 à 11 ans



2016

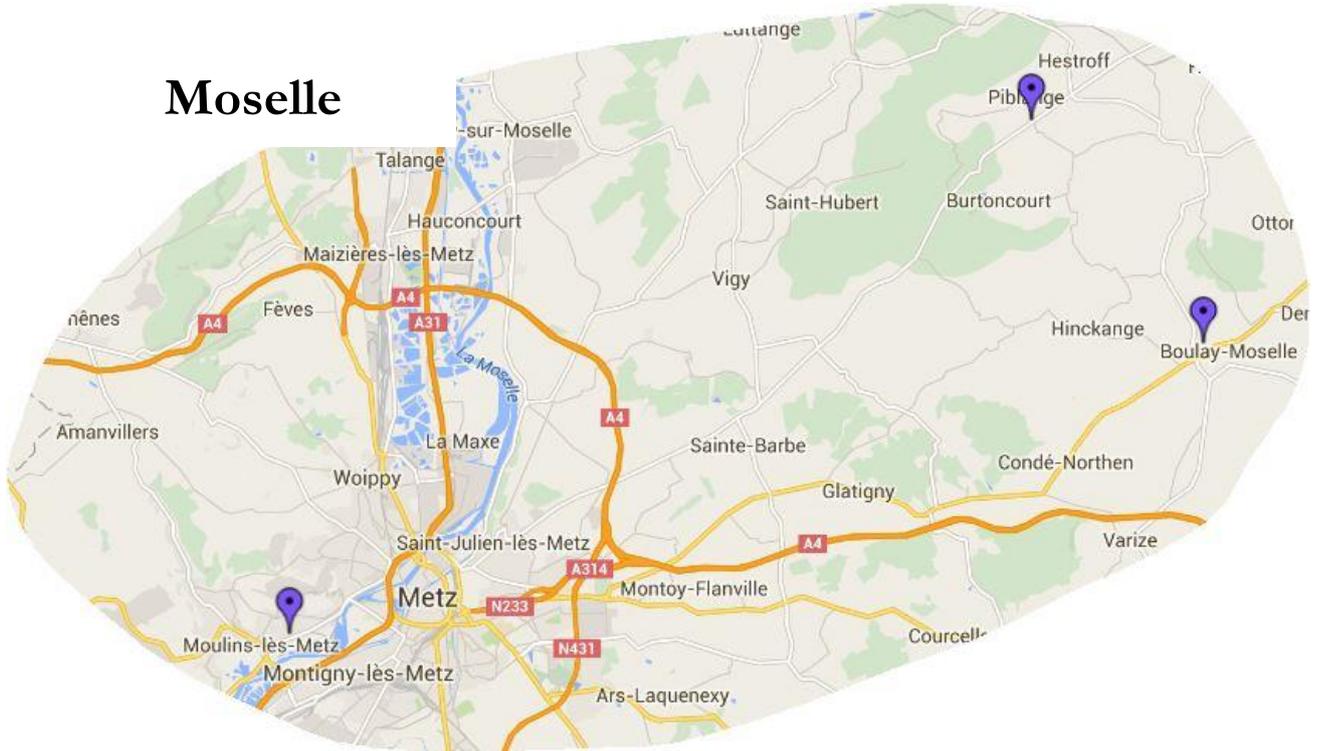
- Reprise de la gestion de la Maison de l'Enfance Marie Jaëll à Wissembourg confiée en DSP par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg. Multi accueil de 40 places ; accueil périscolaire sur la plage méridienne pour 8 enfants de 1ère année de maternelle et le soir après l'école selon disponibilités.



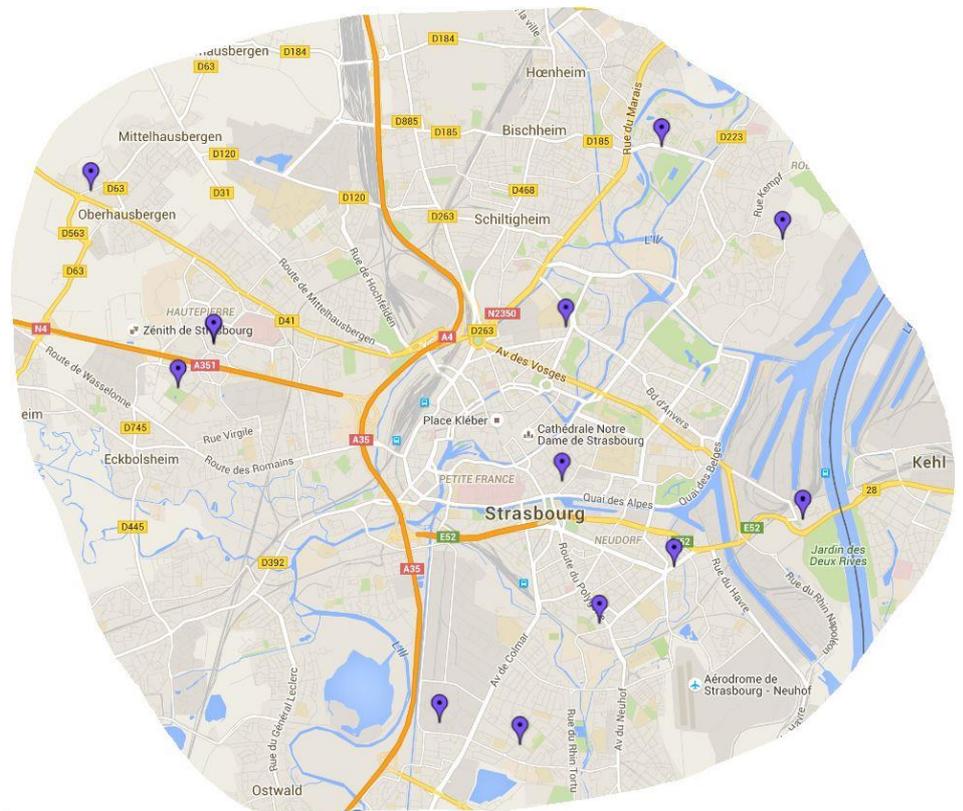
LA VIE DANS NOS ETABLISSEMENTS



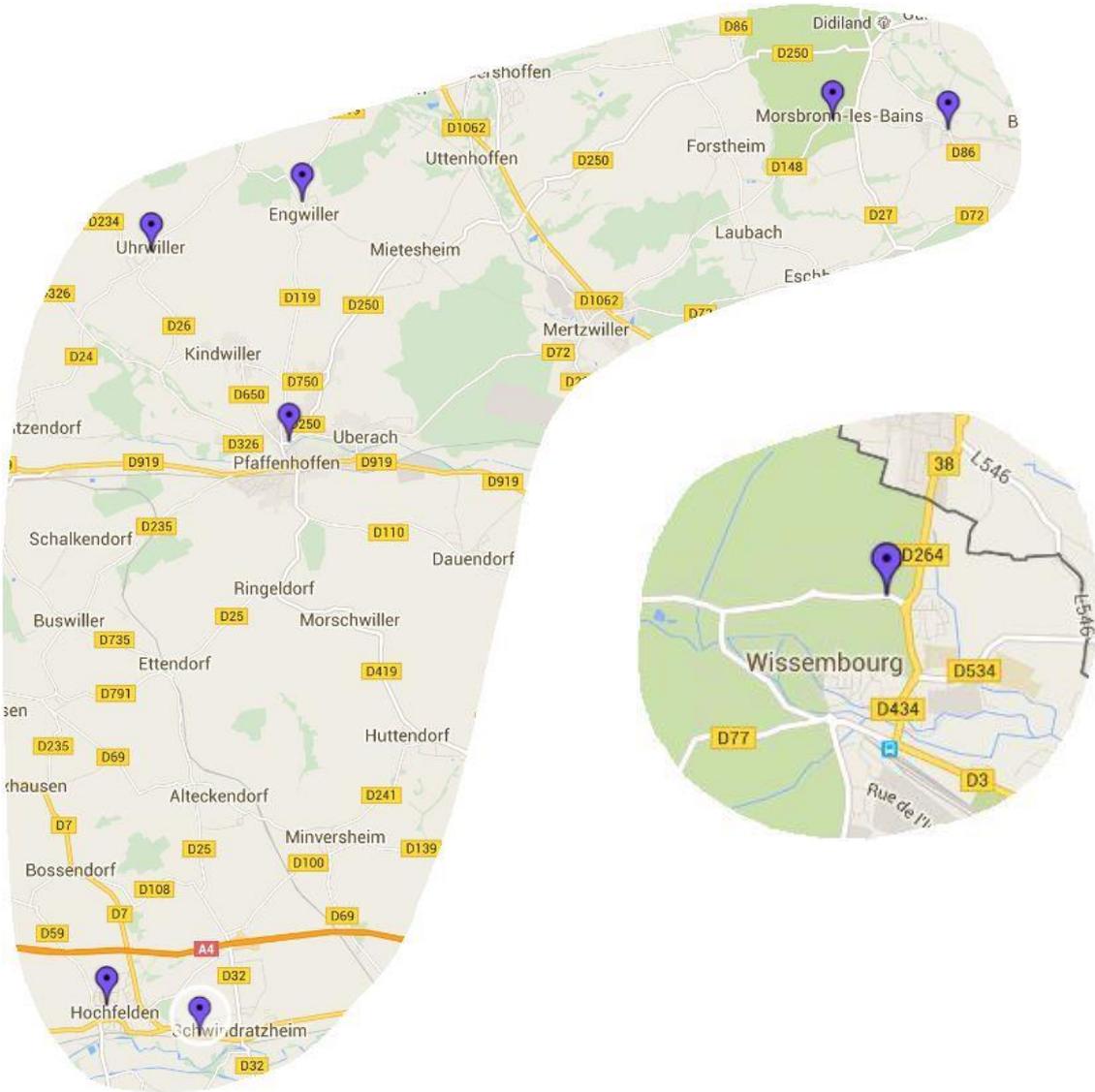
Moselle



Eurométropole de Strasbourg



Nord Alsace



Comme les années précédentes, nous avons choisi d'agrémenter le rapport d'activité de dessins liés au monde de l'enfance.

Ceux-ci ont été réalisés par une salariée de l'Association, Nathalie Luca.

Nous la remercions pour son implication.



La Maison de l'Enfance Marie Jaëll à Wissembourg

L'AASBR gère depuis le 1^{er} janvier 2016 un nouvel établissement au nord de l'Alsace : la Maison de l'Enfance Marie Jaëll, confiée en délégation de service public par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Situé dans la Ville de Wissembourg, à 500m de la frontière allemande, le multi-accueil est entouré de vastes espaces extérieurs avec pelouses et jeux sur sol souple ; il est situé en hauteur et bénéficie d'une belle vue sur la campagne environnante.

L'établissement a un agrément de 40 places en accueil régulier ou occasionnel pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans et est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h30.



L'école maternelle de l'Europe n'est qu'à quelques mètres du Multi-Accueil ; afin de répondre aux besoins des familles, le multi-accueil accueille 8 enfants scolarisés en petite section pour les repas de midi de 11h30 à 13h30 (agrément modulé de 48 places sur la plage méridienne) et une inscription des enfants de petite section sera possible le soir après l'école à partir de 15h30 par plage de 2 ou 3 heures dès septembre 2016.

Le multi-accueil est spacieux et lumineux ; c'est une construction contemporaine de 650m², de plein pied, avec de nombreuses baies vitrées et un accès direct sur les espaces verts qui l'entourent.



La grande salle située à l'entrée de la structure a de multiples fonctions ; l'accueil des enfants s'y fait le matin et le soir et un espace bébé y a été aménagé ; c'est également un bel espace de psychomotricité avec piscine à balles, trotteurs et vélos, petite maisonnette, toboggan,... ; les parents peuvent s'y croiser et échanger avec les professionnels ; de petits poissons dans un aquarium observent tous ces mouvements !

Les 3 unités de vie ouvrent sur cet espace

central. Les enfants y sont accueillis en fonction de leur âge et de leur développement psychomoteur, avec un espace dédié aux plus petits et deux salles aux enfants plus grands. Les dortoirs et salles de change et sanitaires sont attenants.

Pour favoriser le bien être et l'autonomie de l'enfant, l'aménagement de l'espace est organisé pour permettre à chaque enfant de se déplacer librement dans les différents espaces de jeux et activités mis à disposition.

La pédagogie retenue donne à l'enfant toute latitude de développer son autonomie et son estime de soi en veillant à respecter son rythme et son épanouissement individuel au sein du collectif.

Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire, composée d'une directrice, éducatrice de jeunes enfants, d'une infirmière, de professionnels titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture ou CAP Petite Enfance (ou équivalent), d'un pédiatre et de personnels pour l'entretien des locaux et la confection des repas.

Tous les repas sont faits sur place à base de produits frais, de saison et adaptés aux régimes des enfants.

Le multi-accueil Marie Jaëll met tout en œuvre pour un accueil de qualité des enfants et de leurs familles, avec une équipe motivée et impliquée.

Celle-ci s'est adaptée rapidement et avec le sourire au nouveau gestionnaire qu'est l'AASBR et nous les en félicitons.



Accompagnement des salariés de l'AASBR à la Validation des Acquis de l'Expérience - Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

L'AASBR a toujours eu à cœur de veiller à la mise en œuvre des compétences de chacun et à la participation de tous.

Le plan de formation annuel, le croisement des expériences lors des formations et/ou des groupes d'analyse des pratiques s'inscrivent dans cette démarche de qualité et de proximité envers les familles et leurs enfants.

En 2016, la direction générale a souhaité innover et mettre en place un accompagnement à la VAE d'AP (Auxiliaire de Puériculture), et faciliter ainsi cette démarche individuelle en proposant un accompagnement collectif aux salariés intéressés.

Un travail de partenariat avec le Groupement Hospitalier Centre Alsace de Colmar a vu le jour pour pouvoir proposer un programme de qualité aux candidats.

Les échanges au sein du groupe projet, les discussions sur nos pratiques, les préparations des interventions, beaucoup d'investissement, un peu d'appréhension (car on ne s'improvise pas formateur du jour au lendemain), et surtout une réelle motivation de la part de tous à chaque niveau, ont fait de cet accompagnement un bel exemple du réel dynamisme de l'association. Inventive et novatrice, l'AASBR, avec l'aide de toutes les personnes impliquées, a su relever avec brio ce challenge.

Voici quelques témoignages de cette formidable aventure « pédagogique » mais oh combien humaine.

Témoignage de Christelle CAP petite enfance à BOULAY

Christelle a été très contente de participer au programme de formation « accompagnement VAE » que l'AASBR a proposé en partie sur le temps de travail. Cela va l'aider dans l'aboutissement de son projet.

« Cette formation m'a permis de pouvoir rencontrer et échanger avec des professionnelles qui viennent des différentes crèches de l'AASBR.

Elle a été très utile, elle m'a permis d'approfondir mes connaissances mais aussi de me donner les atouts nécessaires pour rédiger mon livret 2 afin d'atteindre mon objectif professionnel : devenir auxiliaire de puériculture.

Je tiens pour cela à remercier :

- tous les membres de l'AASBR qui ont mis en place cette formation et ont pris en charge mes frais d'hébergement et de déplacement, plus les sandwiches fournis les midis sans quoi il m'aurait été impossible financièrement de le faire.



- tous les intervenants qui ont donné de leur temps pour nous faire les cours des 8 modules, nous ont donné les documents utiles et ont répondu à nos questions.
- ma directrice qui a eu confiance en moi, m'a soutenue et encouragée dans mon projet. »

Témoignage de Sylvie, CAP petite enfance à NEUDORF :

« J'ai participé à la préparation de la VAE d'Auxiliaire de Puériculture organisée par l'AASBR. Etre 12 personnes dans cette première section était un avantage. Cela m'a permis d'être de plus en plus à l'aise en groupe. Nous avons pu mettre en commun notre expérience et débattre sur les différents rôles et fonctions de l'Auxiliaire de Puériculture, le développement de l'enfant, les besoins fondamentaux...

Il y a eu pas mal de piques de rappel, mais également de nouvelles notions apprises et notamment quelques mises à jour (alimentation de l'enfant, maladies courantes de l'enfant et évictions).

Les 4 jours de préparation à l'oral seront un plus pour me permettre de me confronter aux questions qui pourront m'être posées devant le jury et de voir si différentes situations que j'ai décrites dans mon livret 2 sont pertinentes et non hors sujet.

J'encourage les personnes intéressées par la VAE d'AP à la préparer avec le soutien de l'AASBR ; c'est un réel avantage de se sentir soutenu par son entreprise et les différents intervenants. »

Témoignage d'Isabelle, éducatrice de jeunes enfants crèche de l'ILL, « formatrice » :

« Ce fut un enrichissement mutuel de transmettre des connaissances à des personnes ayant déjà beaucoup de pratiques, le partage de celles-ci de part et d'autre fut fructueux avec une implication et une motivation de chacun.

Le travail de préparation en amont a demandé beaucoup de disponibilité et de temps mais le résultat en vaut largement la peine. Ce fut un plaisir ! »

Témoignage d'Emeline, responsable adjointe à NEUDORF, « formatrice » :

« J'ai participé au groupe de travail qui a mis en place cet accompagnement à la VAE pour les salariés CAP Petite Enfance de l'AASBR. Nous avons plus de volontaires au moment où nous avons lancé l'idée de soutenir nos salariés CAP PE dans cette démarche, mais les conditions à remplir comme les 4200 h d'expérience ou la recevabilité au livret 1 sont incontournables.

Par ailleurs, les candidats devaient s'engager à être



présents sur toute la formation et participer à l'accompagnement à l'oral hors temps de travail. Aussi, pour cette première session, seules 12 candidates ont pu participer.

Tout un partenariat a été développé avec l'Institut de Formation du GHCA de Colmar. Certains apports théoriques ont été apportés par une formatrice du GHCA, et de nombreuses interventions ont été organisées en collaboration avec les responsables d'établissements AASBR et certains salariés « ressources ». Un grand merci à chacun d'eux, car la théorie et l'apport du terrain sont complémentaires.

Après la mise en place du projet, c'est tout naturellement que je me suis portée volontaire pour accompagner plus avant les salariés, en intervenant sur une partie du module 2 de leur formation.

Une intervention orale nécessite une préparation qui prend du temps et demande une grande réflexion en amont. Nous nous sommes rencontrés, avec l'ensemble des intervenants du module présenté : cela nous a permis de nous connaître, de mettre au point le déroulement de la journée sur ce module.

J'ai beaucoup apprécié la matinée d'intervention auprès des salariés VAE. C'était une première pour moi, et l'appréhension que j'ai ressentie lors de la préparation de mon intervention s'est totalement dissipée le moment venu : tous les candidats ont fait preuve d'intérêt. Il y a le fait de transmettre quelque chose, mais surtout de partager avec eux, car tous ont déjà beaucoup de connaissances et vécu des situations au travail qui soulèvent des remarques professionnelles ou des questions judicieuses.

Les candidats poursuivent actuellement leurs écrits de leur côté, et suivront une formation d'accompagnement à l'oral avec une intervenante du GHCA de Colmar, avant de soutenir un oral présentant leur livret 2.

Je leur souhaite bonne chance.

C'était un chouette projet à mettre en place et en œuvre. Peut-être que cette session fera des émules pour l'an prochain... Je l'espère en tout cas. »

Rappel

- 63 heures de formation sur les différents modules du référentiel Auxiliaire de Puériculture dont 17,5 h par le GHCA et 45,5 h par des professionnels de l'AASBR, sur temps de travail, financées par l'AASBR,
- 28 heures d'accompagnement à la préparation de l'oral de VAE, hors temps de travail, par le GHCA, financées par l'AASBR (3 groupes),
- 12 salariés concernés.



Le Périshtroumpf !

Pas loin de Pfaffenhoffen, dans le Val de Moder au Nord du Bas-Rhin, se trouvent deux villages en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : Engwiller et Uhrwiller.

Soucieuses d'offrir aux familles un mode d'accueil pour les enfants scolarisés et ainsi maintenir les inscriptions dans leurs écoles maternelles et primaires, les communes ont mûrement réfléchi à la solution à adopter. La commune d'Engwiller a finalement choisi de construire un nouveau bâtiment tout à côté des écoles maternelle et primaire pour y accueillir un accueil périscolaire dont la gestion a été confiée à l'AASBR pour 5 ans. L'AASBR gère par ailleurs déjà deux micro crèches sur le territoire, qui lui ont été confiées en gestion par la communauté de communes du Val de Moder en 2011.

A la rentrée scolaire 2015, le nouvel établissement a ouvert ses portes.

De grandes baies vitrées s'ouvrent sur le village et la campagne environnante ; les locaux sont vastes et lumineux ; ils disposent d'espaces de motricité, d'un coin calme bibliothèque, d'îlots de jeux, de vestiaires et sanitaires, d'un dortoir pour les plus petits et d'un bureau pour le directeur. Une grande salle de restauration est à disposition des enfants ; les repas sont livrés en liaison froide par un traiteur local et sont fabriqués à partir de produits frais et de saison. Un mini-self permet aux enfants de se servir en toute autonomie ; ils sont sensibilisés au tri des déchets et sont invités à débarrasser couverts et assiettes. Les enfants profitent de la cour de l'école pour les jeux extérieurs.



D'abord un peu hésitants, les enfants ont vite pris leurs habitudes et se sentent maintenant au périscolaire comme chez eux. C'est une seconde maison pour certains qui sont présents tous les jours, midi et soir !

Le périscolaire propose un accueil le matin avant l'école, à midi sauf le mercredi, et le soir après l'école, de manière régulière ou ponctuelle, pour tous les enfants de 3 à 12 ans scolarisés de la petite section au CM2 dans les écoles maternelles et primaires d'Engwiller et Uhrwiller. Les communes assurent le transport des enfants en bus entre les écoles des deux villages le matin, le midi et le soir ; tous les enfants peuvent donc bénéficier d'un accueil périscolaire s'ils résident ou sont scolarisés sur Engwiller ou Uhrwiller.

L'organisation de chacun des temps d'accueil est différente et s'adapte au rythme de l'école et aux besoins de chaque enfant. Ainsi le matin est un moment calme où chacun peut choisir ou non de faire des activités ou simplement se reposer en fonction de son envie. Le temps de midi passe beaucoup plus rapidement puisque tous les enfants doivent pouvoir, et manger, et se changer les idées en peu de temps (1h30 pour ceux qui viennent de l'école d'Uhrwiller et qui prennent un bus et 2h pour ceux scolarisés à Engwiller). L'accueil du soir est plus long mais il y a beaucoup de choses à faire : décompresser de l'école, prendre le goûter, faire les devoirs, profiter des activités et des jeux... le tout avant l'arrivée (toujours trop tôt !) des parents !

Le périscolaire est conçu pour accueillir au maximum 30 enfants, dont 10 de moins de 6 ans. Ceux-ci sont encadrés par un directeur/animateur et une animatrice, auxquels viendront se joindre un troisième professionnel lorsque le nombre d'enfants inscrits sera plus important. Une dizaine d'enfants fréquentent aujourd'hui le périscolaire; leur nombre devrait augmenter à la rentrée 2016.

Pour l'année 2015/2016, l'équipe a choisi un thème fil rouge pour l'année scolaire : les Schtroumpfs ! Les activités et bricolages sont totalement Schtroumpf ! Des petits êtres bleus ont envahi les murs, les vitres... des différentes salles.

Seul mot d'ordre du Périshtroumpf : méfiez-vous de Gargamel !





Les Crèches Familiales AASBR, une nouvelle dynamique !

Depuis septembre 2015, les équipes éducatives composées des directrices-puéricultrices et des éducatrices de jeunes enfants des crèches familiales de Haute-pierre et de Centre Ville Nord (CVN), ainsi que de l'accueil familial des Poteries et de Belin se retrouvent régulièrement pour réfléchir ensemble, écrire un projet éducatif et pédagogique commun, harmoniser leur pratique et créer des supports de travail commun.

En 2014, l'équipe éducative de la crèche familiale de Cronenbourg a réécrit entièrement un projet éducatif et pédagogique spécifique à l'accueil familial. Ce dernier a été réfléchi et travaillé avec quelques assistant(e)s maternel(le)s, puis mis en forme. Le projet a été conçu à partir du questionnement et des problèmes rencontrés par les assistant(e)s maternel(le)s dans leur travail. La réflexion a été menée en s'appuyant toujours sur la philosophie éducative de Loczy et de Montessori ainsi que sur les livres de Christine Schuhl « *les douces violences* » et d'Isabelle Filiozat « *j'ai tout essayé* ».

L'objectif était double : d'une part fédérer les assistant(e)s maternel(le)s et les équipes éducatives dans une dynamique ; d'autre part, effectuer un travail de fond sur les prochaines années sur les attitudes, les pratiques et une foultitude de petits détails finalement très importants. Il s'agissait ainsi de créer une culture commune et d'assurer un accueil de qualité des enfants et des familles. Pour y arriver, l'équipe éducative avait organisé des petits groupes de paroles et de réflexion avec

les assistant(e)s maternel(le)s autour de chacun des thèmes du projet.

Objectifs de travail pour l'année 2015/2016 :

1) projet éducatif avec les valeurs et les référents théoriques

2) projet pédagogique

- Introduction
- Accueil et adaptation
- Santé, soins et hygiène

3) les outils de travail

Tableaux de suivi

- des places libres chez les assistant(e)s maternel(le)s
- des accueils proposées aux familles jusqu'à la finalisation du contrat.
- des visites ou entretiens avec les assistant(e)s maternel(le)s
- Grille d'observation et de suivi du développement des enfants
- Feuille de suivi personnel de chaque assistant(e)s maternel(le)s
- Tableau pour l'inventaire des matériels de puériculture et éducatifs
- Questionnaire d'accueil

4) création d'une accroche publicitaire et d'un « flyer » commun

A la première réunion, les axes de travail pour l'année ont été définis. Puis, par groupe de deux, les sujets sont travaillés et envoyés à l'ensemble de l'équipe avant chaque réunion commune.

Lors de la réunion ils sont retravaillés puis validés. Cette méthode a permis d'avancer très vite si bien, qu'en avril de **nombreux objectifs sont déjà atteints.**

Chaque assistant(e) maternel(le) avait, en sa possession, le document avec tous les points de sa pratique détaillée, des fiches techniques..., rangés et organisés dans un classeur. Celui-ci constituait ainsi un outil de travail et un référent pour toutes les questions. Distribué fin 2014, il avait suscité l'enthousiasme auprès des assistant(e)s maternel(le)s de Cronenbourg qui l'utilisaient comme un support au quotidien, satisfait(e)s d'avoir un guide qui réponde à leurs problématiques. Celui-ci était actualisé régulièrement.

La directrice de la crèche familiale Cronenbourg ayant rejoint la direction de la crèche familiale Centre Ville Nord, suite au non renouvellement de la délégation de service public par la ville de Strasbourg de son établissement, a choisi d'utiliser ce projet éducatif et pédagogique dans le cadre de ses nouvelles fonctions après l'avoir adapté à CVN.

Par ailleurs, elle l'a présenté à ses collègues des autres structures familiales. Le projet a remporté l'adhésion de l'ensemble des équipes éducatives des différents lieux d'accueil familial de l'AASBR.

Toutes ensemble, avec l'aval de la Direction Générale, elles ont décidé de le retravailler pour en faire un projet commun et de créer des supports de travail pour toutes les structures, d'harmoniser les pratiques ainsi que de généraliser les groupes de paroles et de réflexion. Tout le monde collabore. Y compris les secrétaires, qui ont, entre autres, la charge de la gestion des présences des enfants et des heures de travail des assistant(e)s maternel(le)s pour permettre d'établir leurs fiches de paie et les factures pour les parents,.

Les avantages d'une telle démarche commune sont multiples. Les réunions d'équipes éducatives, suivies de groupes de travail, favorisent le partage des connaissances, permettent la complémentarité des compétences, l'innovation et la créativité. Ce sont aussi des moments d'échange autour des pratiques et des difficultés rencontrées. Par ailleurs les supports de travail permettent d'être plus efficace, d'assurer un meilleur suivi et des transmissions fiables, rapides et rigoureuses. Comme ces supports sont communs, cela facilite la polyvalence et le remplacement, en cas de maladie par exemple. Enfin, les groupes de réflexion fédèrent les assistant(e)s maternel(le)s autour de valeurs communes et leur donnent du temps pour analyser leur pratique, pour échanger avec les collègues et faire vivre le projet au quotidien.

Depuis septembre 2015, les réunions des équipes éducatives s'organisent et les résultats se font déjà sentir. Les groupes de paroles et de réflexion ont commencé ; les assistant(e)s maternel(le)s qui ont participé, manifestent leur satisfaction.

Organisation des groupes de paroles et de réflexion :

Les groupes de 4 à 5 assistant(e)s maternel(le)s sont animés par un tandem : éducatrice et puéricultrice pour les thèmes éducatifs ; puéricultrice et médecin de crèche pour les questions d'hygiène et de santé.

Pendant que les assistant(e)s maternel(le)s travaillent avec un binôme éducatif, les enfants sont accueillis, dans une salle d'activités, par une EJE aidée d'une assistant(e) maternel(le)

Avec un tel projet, l'association est prête pour accueillir une nouvelle crèche familiale qui trouvera ainsi un ensemble d'outils pour travailler agréablement et efficacement afin d'offrir un accueil de grande qualité aux enfants et aux parents.



Secrétaires, directrices et éducatrices des crèches familiales

« Ensemble, nous avons plus d'idées, plus d'énergie pour nos projets »

« Nous enrichissons nos savoir-faire, nous partageons nos concepts, nous nous sentons soutenues et unies vers une même direction »

« Nous harmonisons nos pratiques pour plus d'efficacité »



L'importance du travail avec les parents en placement familial

La mesure de protection à l'égard d'un enfant mineur, qu'elle soit judiciaire ou administrative, est la plupart du temps justifiée par :

- Un fonctionnement familial inadapté, par exemple une confusion des rôles et des places au sein de la famille ;
- Une difficulté des parents à poser un cadre aux enfants ;
- Une inconstance ou carence dans les soins qu'ils leur apportent ;
- Des maltraitances avérées sur les enfants.

Cette décision de protection se traduit, après épuisement des mesures éducatives préventives comme l'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) ou une AED (Action Educative à Domicile), par un placement de l'enfant dans un établissement ou dans une famille d'accueil.

Dans le contexte du placement, la séparation de l'enfant de ses parents devient donc effective et les représentations des « mauvais » parents prennent de l'ampleur. Or la place et le rôle des parents dans le cadre d'une mesure de protection sont incontournables pour plusieurs raisons. Ces dernières peuvent être psychoaffectives, juridiques ou liées à l'objectif premier à savoir le retour de l'enfant au sein de sa famille. Nous sommes donc amenés à travailler constamment en interaction avec le milieu familial, y compris pour prévenir ses limites, ses défaillances, ses carences ou encore repérer ses compétences potentielles.

- La place des parents dans le droit ou dans la législation

Dans les années 2000 émerge une évolution globale des droits des usagers des institutions dans le secteur social et médico-social. La loi du 2 janvier 2002 fixe de nouvelles règles relatives aux personnes, elle affirme la place prépondérante des usagers, entend promouvoir l'autonomie, la protection des individus et l'exercice de leur citoyenneté.

Les orientations de cette loi amènent les professionnels non seulement à se soucier des enfants mais à prendre en considération le point de vue des parents qui restent détenteurs de l'autorité parentale dont il est utile de rappeler la définition : « Ensemble des droits et des devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient au père et à la mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement dans le respect dû à sa personne. ». Article 371.1 du Code Civil.

La loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance a produit aussi un certain nombre d'orientations visant à améliorer l'intervention auprès des familles et à prendre en compte les intérêts des usagers. Cette loi a encouragé le maintien du lien entre parents et fratrie, le développement d'accueils diversifiés. Elle a institué la mise en œuvre du projet pour l'enfant qui doit être établi par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département en collaboration avec les familles et les partenaires.

- La place des parents au Service d'Accueil Familial

Comment les professionnels au Service d'Accueil Familial déclinent-ils les orientations du législateur et s'arrangent-ils pour concilier l'intérêt supérieur de l'enfant et la prise en compte des droits de ses parents ?

A travers trois situations de suivi assuré par les éducatrices spécialisées, nous essayerons de montrer que le travail avec les parents constitue une spécificité et une culture professionnelle depuis la création du Service d'Accueil Familial.



Situation 1

L'accueil de certains parents s'avère plus délicat étant donné leur problématique psychique. Prenons l'exemple d'une maman qui a manifesté son mécontentement suite à une décision du Juge des Enfants qu'elle trouvait particulièrement injustifiée. Sa relation avec son fils était tendue car le jeune adolescent avait l'habitude de décider à sa place.

Madame K, très angoissée était incapable de venir seule au Service, elle se faisait souvent accompagner par ses propres sœurs et leurs enfants, ce qui rendait la visite médiatisée difficilement gérable au regard du nombre important des personnes présentes. C'était la rentrée scolaire, il fallait acheter les fournitures au jeune, l'éducatrice a accompagné la mère avec son fils et la tante au centre commercial le plus proche.

Les premières difficultés ont commencé car Madame K voulait choisir à la place de son fils un sac, tous les deux n'étant pas d'accord ni sur la couleur, ni sur la taille du sac. L'éducatrice s'est trouvée confrontée à l'entêtement de la mère et de son garçon, et il fallait de la stratégie, beaucoup de dialogue, de conseils pour apaiser les tensions et trouver une solution cohérente.

Au fil du temps, Madame K a commencé à se sentir en confiance au Service, a décidé d'être plus autonome en venant seule voir ses enfants, sachant que tout changement ou toute nouvelle démarche entraînait une grande angoisse chez cette maman. Tenant compte de toutes ces fragilités, l'éducatrice a mis en place une préparation adaptée et progressive qui a permis à cette mère de parvenir à son souhait de se déplacer seule et d'être autonome dans la durée.

La relation de confiance s'est installée peu à peu grâce à l'accueil bienveillant, aux échanges, à nos explications sur le rôle et le fonctionnement du Juge des Enfants, le Conseil Départemental et d'autres institutions. L'élaboration et l'explication des plannings constituent aussi un élément rassurant pour cette mère sur la régularité des rencontres avec ses enfants.

Lors de ces visites médiatisées, l'éducatrice a également proposé une opportunité de temps de partage du quotidien autour d'un repas que la mère a réalisé avec ses enfants. Elle a organisé aussi des sorties permettant à cette maman d'effectuer des achats et d'offrir quelques loisirs à ses deux garçons.

Constatant que ses enfants évoluaient bien dans leurs familles d'accueil respectives, à l'école et dans d'autres lieux de socialisation, Madame K est devenue de plus en plus coopérante, réceptive aux conseils. Elle se montre actuellement plus à l'aise dans la relation avec ses enfants, retrouve de l'autorité et acquiert des capacités éducatives certaines.

Les retombées positives sur les enfants sont également palpables. Ces derniers sont rassurés de voir leur mère respectée et confortée dans sa place et dans son rôle. Ils sont aussi satisfaits de la retrouver plus autonome, stable et de plus en plus en posture éducative cohérente. Tous ces changements opérés ont bien renforcé le lien de Madame K avec ses enfants et le plaisir de leurs retrouvailles mutuelles.



Situation 2

Nous avons accueilli l'enfant T au SAF en raison du contexte de violences conjugales au domicile des parents. Madame C, la mère, fragile et désemparée, était dans l'incapacité de poser un cadre et des limites à son fils âgé de 8 ans. Ce dernier perturbait gravement le fonctionnement familial par son agressivité, ses conduites à risque et son refus de l'autorité. A noter que son père est décédé juste avant la mesure de placement.

Parallèlement au suivi éducatif en direction du jeune, l'éducatrice référente a mis en place un travail avec la mère par des rencontres au Service, à domicile et même par le biais du téléphone. Cette dernière se sentant rassurée et respectée, commence peu à peu à s'exprimer, à relater l'histoire familiale et les raisons amenant le placement de son enfant.



Le travail de valorisation, de déculpabilisation et de soutien basé sur l'écoute, le respect mais aussi sur la clarté et la fermeté, a créé un climat thérapeutique propice à beaucoup de changements positifs opérés par la mère. En effet, Madame C a pu retrouver la confiance en elle, de l'assurance et de l'autorité. Cette évolution positive s'est traduite par une nette amélioration dans la relation avec son fils et par une extension de ses droits par le Juge des Enfants. Ce travail avec cette mère va se poursuivre et se renforcer afin d'aboutir à l'objectif principal qui est le retour de

l'enfant dans sa famille dans de bonnes conditions.

Situation 3

Lorsque nous avons accueilli deux enfants âgés de 2 ans et demi et 11 mois, leur mère Madame S était hospitalisée suite à une grande problématique psychiatrique.

Durant environ un mois, aucun contact n'a été possible entre le Service et cette maman, nous ne pouvions mettre en place ni un entretien d'accueil ni organiser les rencontres avec ses enfants.

Lors de notre premier entretien, Madame S, s'est montrée méfiante, assez distante et sur la défensive, elle manifestait son incompréhension sur les raisons du placement de ses enfants.

Après plusieurs visites médiatisées avec ses enfants et des entretiens avec les deux éducatrices référentes, Madame S a pu constater et vérifier que nous étions respectueux de sa place, de sa parole et que notre but était de l'aider et de faire évoluer sa situation. Grâce à une meilleure connaissance du Service et de l'équipe, cette maman a pu observer que notre démarche collaborative s'appuie sur une expérience de l'accompagnement sans juger et dans le respect de la personne.

Madame S, jeune femme de nature assez réservée, est aujourd'hui à l'écoute de nos observations et de nos conseils bien qu'elle ne soit pas toujours d'accord avec nos recommandations ou nos avis. Le dialogue, le débat, l'échange sont donc instaurés dans cette situation et constituent une bonne base pour poursuivre l'accompagnement de cette mère et faire évoluer la situation dans l'intérêt des enfants.

Par ailleurs, lors des rencontres mère/enfant, nous avons relevé que Madame S avait des difficultés relationnelles avec le plus jeune des deux enfants. Grâce à ce travail de soutien et de proximité, nous avons pu amener cette maman à investir davantage son enfant après l'avoir longtemps rejeté au point d'écourter, voire annuler des rencontres avec son bébé.

Ce climat thérapeutique, favorisé et partagé au Service par tous les professionnels du Service, secrétaire, éducateurs, psychologue, directeur, constitue un levier important de l'accompagnement dans le contexte de séparation parent/enfant. Il met l'utilisateur au centre du dispositif de soin et de prise en charge de son enfant. Cette approche nous permet aussi d'engager le parent dans une démarche de soin, d'aide et de pacification des liens tant avec son propre enfant qu'avec le personnel intervenant.

Comme il a été souligné dans notre projet d'établissement, ce travail dans ce climat est indispensable tant pour les parents que pour l'enfant. En effet, ce dernier a besoin de savoir que ses parents sont considérés, reconnus et maintenus dans leur position de parents en dépit du placement. Aussi, il est important pour ces derniers de pouvoir continuer à exercer leur autorité parentale et à investir leur enfant malgré la séparation.





« L'Observation partagée », outil de prédilection de l'accueillante petite enfance

La ville de Strasbourg, dans le cadre de la réflexion et de la rédaction de sa charte qualité a fait appel à l'association Pickler Loczy de France pour l'accompagner dans cette démarche.

Cette association est reconnue sur le plan théorique et clinique pour son travail dans le domaine de la petite enfance. L'observation est identifiée comme l'outil incontournable de tout professionnel de la petite enfance pour une connaissance plus fine de l'enfant.

Les professionnels portent une attention particulière à chaque enfant afin de répondre au plus près de ses besoins. Ainsi l'efficacité professionnelle nécessite le développement d'une « fonction observante ». Cette fonction doit être portée par toute une équipe.

C'est pourquoi dans le cadre de l'élaboration du plan annuel de formation 2015, les responsables de structures ont souhaité faire appel à l'association Pickler Loczy. Un groupe projet s'est constitué et, en collaboration avec les intervenants prévus, a bâti une formation répondant aux besoins des équipes éducatives de l'AASBR.

L'AASBR, dans ses missions et objectifs prioritaires rappelle : «L'AASBR veille

- à la **mise en valeur des compétences de chacun** et à la **participation de tous**, pour accompagner le développement, l'autonomie, l'épanouissement de chacun, dans son unicité et dans le respect de son rythme propre
- à **favoriser la formation du personnel** dans la perspective d'accroître sans cesse la qualité de l'accueil, le bien être et le développement de l'enfant ainsi que sa sécurité.»

L'AASBR, riche de son expérience pour l'organisation de formations communes à tous ses établissements, a planifié sur un an la formation de tous les professionnels accueillants d'enfants. Ainsi 25 groupes pluri-professionnels (EJE, AP, CAP PE, médecins, directrices) de 12 à 14 personnes ont été constitués et ont suivi 14 heures de formation sur deux jours avec un délai d'intégration de 3 à 4 semaines entre ces deux jours. Les sessions de formation étaient construites à partir d'apports théoriques et cliniques d'une part et d'analyse de situations filmées ou apportées par les participants d'autre part.

Les objectifs poursuivis étaient :

1. Préciser l'intérêt d'une observation fine de chaque enfant au quotidien et d'un partage des observations en équipe et avec les familles
2. Développer une pratique de l'observation partagée comme outil de travail en équipe dans toutes les structures selon une méthodologie commune
3. Donner les moyens à chaque équipe de construire un guide d'observation, à partir d'une trame commune et de se l'approprier en l'utilisant.



Le contenu portait sur :

→ L'intérêt de l'observation :

- dans un souci d'accordage et d'ajustement à ce que vit l'enfant, pour l'accompagner dans ses échanges affectifs aux moments de soin avec le professionnel et dans son développement global aux moments de ses différentes expériences ludiques et relationnelles
- dans une recherche de connaissance fine de chaque enfant pour concevoir un environnement humain et matériel qui lui soit adapté (choix de matériel, de jeux, installation du bébé, aménagement de l'espace et déroulement de journée), tout en tenant compte de son entourage familial et de ses conditions de vie
- dans le développement d'une cohérence dans les pratiques professionnelles et la garantie d'un réel travail d'équipe centré sur l'enfant
- dans le partage avec les parents de leur connaissance de l'enfant pour soutenir les compétences parentales.

→ Les aspects méthodologiques :

- a. quand, comment et quoi observer ? Qui observe ?
- b. une grille d'observation : pourquoi ? comment la construire et comment l'utiliser?
- c. l'observation partagée comme outil privilégié pour un travail en équipe d'accompagnement de l'enfant et de ses parents : Comment introduire cette démarche d'observation dans le travail d'une équipe ? Dans quelles conditions ?
- d. la question des transmissions orales et écrites aux parents et entre collègues. Quels temps de transmissions orales ? quels supports écrits ?

La synthèse des évaluations individuelles de l'ensemble des professionnels a fait ressortir :

- que l'observation nécessite un apprentissage et un accordage d'équipe
- qu'une formation inter établissements favorisait le partage d'autres points de vue avec d'autres personnes
- que les professionnels souhaitaient bénéficier d'une aide à la construction d'un outil commun et de poursuivre plus en avant la réflexion.

Le projet 2016 de l'AASBR est d'uniformiser les pratiques d'observation en créant un outil commun. A cette fin, un groupe de travail pluri professionnel a été constitué.



